

"Les institutions progressent vers un accord définitif sur le cadre financier 2007-2013"
dans Bulletin Quotidien Europe (23 mars 2006)

Légende: Dans un article du 23 mars 2006, le Bulletin Quotidien Europe expose les résultats encourageants pour l'adoption d'un accord sur les perspectives financières 2007-2013 suite au trilogue tenu le 21 mars entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

Source: Bulletin Quotidien Europe. 23.03.2006, n° 9157. Bruxelles: Agence Europe S.A.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"les_institutions_progressent_vers_un_accord_definitif_sur_le_cadre_financier_2007_2013"_dans_bulletin_quotidien_europe_23_mars_2006-fr-32943ae1-62e1-4014-bd89-3df1d91bd8ea.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

(EU) UE/Perspectives financières : Les institutions progressent vers un accord définitif sur le cadre financier 2007-2013 — Nouveau trilogue le 4 avril

Bruxelles, 22/03/2006 (Agence Europe) - Lors du trilogue du 21 mars, les trois institutions de l'UE ont réalisé des progrès en vue de l'adoption définitive, prévue en avril, des perspectives financières 2007-2013. Mais les divergences persistent entre le Conseil et le Parlement sur les deux sujets les plus conflictuels, à savoir le montant total des dépenses pour l'UE à 27 pour la période 2007-2013 et le degré de flexibilité budgétaire. Une nouvelle réunion du trilogue (Conseil, Commission et Parlement) aura lieu le 4 avril à Strasbourg, pour finaliser un accord complet permettant au PE d'adopter définitivement, probablement lors de la plénière des 26 et 27 avril à Bruxelles, le paquet des perspectives financières 2007-2013. L'UE aurait alors huit mois, avant l'échéance du 1er janvier 2007, pour préparer, présenter et adopter la nouvelle génération des programmes communautaires.

Les résultats engrangés lors du trilogue du 21 mars sur le cadre financier 2007-2013 sont plutôt maigres, mais ils permettent d'entretenir l'espoir d'un accord définitif en avril. Ils montrent que le Conseil et le Parlement se sont enfin mis au travail, dans une atmosphère bien plus favorable que lors des deux précédentes réunions, en janvier et en février. Comme en témoigne d'ailleurs la décision du Parlement européen de ne pas examiner dès à présent le projet de résolution de sa commission des budgets qui dénonce formellement l'accord interinstitutionnel en vigueur (qui date de 1999) pour protester contre le manque de volonté du Conseil de négocier.

Conseil et Parlement ont trouvé des éléments de compromis sur un aspect du projet de nouvel accord interinstitutionnel, qui détermine les modalités de mise en œuvre du cadre financier, à savoir la participation du PE au processus de révision du budget de l'UE qui doit commencer en 2008-2009. Le PE devrait être seulement consulté dans la procédure. Les institutions doivent encore se mettre d'accord, dans une déclaration, sur le rôle assigné au PE dans cet exercice. Conseil et Parlement ont aussi rapproché leurs positions sur deux autres dossiers qui complètent le texte de l'accord interinstitutionnel : la procédure de révision des dispositions du règlement financier (avec une procédure de concertation accordée au PE) et l'engagement des Etats membres à améliorer la gestion des fonds communautaires. Sur ce dernier point, le PE devra revoir à la baisse ses ambitions initiales consistant à demander aux autorités nationales des Etats membres de certifier, dans une déclaration, la bonne gestion des fonds communautaires, et les Etats membres devraient s'engager seulement à améliorer les procédures actuelles (voir plus loin).

Le Conseil et le Parlement restent divisés sur deux dossiers :

Montant total des dépenses : le PE demande une augmentation de 12 à 13 milliards d'euros, soit de 1,5%, des dépenses totales figurant dans la position commune du Conseil européen de décembre (862,363 milliards d'euros en crédits d'engagements). Il souhaite revoir à la hausse les crédits en particulier pour les transports, la recherche, l'éducation et la formation. Lors d'une conférence de presse donnée après la réunion du trilogue, le ministre autrichien des Finances, Karl-Heinz Grassler, dont le pays assure la présidence du Conseil de l'UE, a reconnu que les Etats membres devraient finalement accepter d'augmenter quelque peu le montant total des dépenses prévu par le Conseil européen de décembre pour permettre de conclure un accord complet avec le PE. Mais il a souligné, en substance, que la demande du PE, à savoir une hausse de 12 à 13 milliards d'euros au total était irréaliste. Pour donner un ordre d'idée de ce qui pourrait constituer un accord final, il a rappelé que les négociations entre institutions sur l'adoption du cadre financier 2000-2006 avaient abouti à une hausse de 0,21% des dépenses prévues initialement par les chefs d'Etat et de gouvernement. Appliqué au cadre financier 2007-2013, ce pourcentage retenu en 1999 se traduirait par une hausse d'environ 1,8 milliard d'euros.

Le Conseil est disposé à faire un geste en direction du PE, en particulier parce qu'il souhaite se mettre d'accord avec lui sur l'augmentation h près de 300 millions d'euros par an des crédits PESC. Selon la ventilation des crédits qui ressort de l'accord du Conseil européen de décembre, le budget PESC oscillerait entre 100 et 160 millions d'euros par an (99 millions d'euros en 2006).

Flexibilité : la Commission propose de relever, de 200 à 700 millions d'euros par an, le montant maximum de l'instrument de flexibilité (qui permet de mobiliser de l'argent alors qu'il n'y a plus de marges dans une des rubriques du cadre financier). Pour l'instant, le Conseil préconise de maintenir le montant actuel de 200 millions d'euros, alors que le Parlement demande encore davantage que la Commission en créant une multitude de réserves d'urgence (7 milliards d'euros sur l'ensemble de la période pour la compétitivité, 3 milliards d'euros pour la cohésion, 6,2 milliards d'euros pour le Fonds de solidarité, ou encore 1,5 milliard d'euros pour l'aide d'urgence). Le PE reconnaît qu'il lui sera difficile d'obtenir ces concessions, et serait déjà

satisfait de pouvoir obtenir une augmentation du montant de l'instrument de flexibilité. Son objectif est d'augmenter les possibilités de dégager de l'argent frais pour faire face à des événements imprévus, en particulier pour les actions extérieures de l'UE.

La Commission se félicite aussi des progrès réalisés

Le porte-parole de Dalia Grybauskaitė, Commissaire responsable du budget, s'est félicité des progrès enregistrés lors du trilogue et il s'est dit « *optimiste* » sur la possibilité de conclure un accord final en avril. Il a rappelé que la Commission avait demandé « *un effort financier supplémentaire* » pour les programmes où les crédits ont été les plus réduits lors du Conseil européen de décembre et a noté, avec satisfaction, « *une certaine flexibilité* » à ce titre de la part des Etats membres.

L'équipe de négociation du Parlement reconnaît des progrès notamment sur le futur accord interinstitutionnel (rebaptisé) mais demande 12 milliards de plus

Mercredi matin, l'équipe de négociateurs du Parlement s'est présentée à la presse plus optimiste qu'après les précédents trilogues : aussi bien le président de la commission des budgets, Janusz Lewandowski (PPE-DE, polonais) que le rapporteur Reimer Böge (PPE-DE, allemand) ont annoncé que, face aux quelques progrès engrangés, le Parlement reportait le vote de sa résolution dénonçant l'accord interinstitutionnel actuel, qui était prévu pour la plénière de ce jeudi à Bruxelles. Nous verrons comment la situation évoluera d'ici au prochain trilogue, le 4 avril, a remarqué M. Böge, en précisant : reporter ne signifie pas retirer, « *nous voulons donner au Conseil une chance* » de bouger. Interpellé à ce sujet par la presse, le social-démocrate allemand Ralf Walter, vice-président de la commission des budgets, a rappelé que le Président Roosevelt affirmait que dans les négociations il faut parler doucement mais porter un gros bâton, en ajoutant : porter ne veut pas dire « *frapper tout de suite* ».

Aujourd'hui, la Présidence autrichienne a montré qu'elle était « *prête à discuter des règles du jeu et des chiffres, à discuter d'argent* », a affirmé d'emblée M. Lewandowski, en notant que, même si des éléments restent en suspens, des progrès ont été faits sur la préservation des « *prérogatives* » du Parlement (y compris pour la PESC) et son rôle dans la révision de 2009, dans le cadre de l'accord interinstitutionnel 2007-2013. Ce sera un accord non seulement « *sur la discipline budgétaire, mais aussi sur la gestion financière saine* », s'est félicité Reimer Böge, qui a exhorté le Conseil à ne pas remettre en question les points sur lesquels il s'est entendu avec le Parlement lors du trilogue de mardi soir : sinon, nous allons remettre sur la table des exigences que nous avons retirées, avertit l'élu de la CDU. Interrogé sur le rôle de la Commission européenne dans le trilogue, M. Böge a affirmé : sur l'accord interinstitutionnel, elle nous a aidés, et dans son document de février dernier analysant les chiffres du Conseil, elle « *s'est enfin rangée du côté de la valeur ajoutée européenne* », ce qui a d'ailleurs été « *jugé comme une provocation par le Coreper* » (voir plus loin). Toujours au sujet de l'accord interinstitutionnel, le libéral néerlandais Jan Mulder, lui aussi vice-président de la commission des budgets, a estimé que le trilogue était parvenu à un « *compromis acceptable* » sur la demande du Parlement que les Etats membres certifient chaque année que les fonds communautaires ont été bien utilisés : ce ne devra pas être fait par les ministres des Finances eux-mêmes (demande initiale du Parlement), et les Etats membres pourront choisir une « *agence de certification* » indépendante, a-t-il indiqué.

Sur les chiffres, M. Böge a noté que le Parlement demande 1.5% de plus que les montants du Conseil (12 milliards d'euros), en s'exclamant : les augmentations que nous souhaitons (notamment pour Erasmus, les réseaux transeuropéens, la santé et les consommateurs, la recherche, la PESC....) ne sont pas dues au hasard, elles ont été calculées sur la base de l'analyse faite par la Commission européenne en février dernier. Et il a lancé : « *qu'est-ce qui est plus crédible : vouloir une augmentation de 1,5% pour apporter une valeur ajoutée européenne, ou faire plus de 10 milliards de cadeaux de Noël qui n'ont pas cette valeur ajoutée, comme l'avait fait le Sommet de décembre ?* ». La flexibilité est un autre élément capital pour le Parlement, et M. Lewandowski a commenté : « *certains voient un possible donnant-donnant entre flexibilité et augmentation des crédits* », mais la flexibilité ne peut pas entièrement remplacer les augmentations que nous considérons nécessaires.